

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

La Santa Maria

PRÉSENTÉE PAR

Invest *Securities*

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SANTA MARIA**



Le présent document relatif aux autres informations de la société LA SANTA MARIA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 13 juillet 2016, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n° 2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société LA SANTA MARIA.

Le présent document complète la note d'information conjointe aux sociétés LA SANTA MARIA et SAFTI GROUPE relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société SAFTI GROUPE, initiée par la société LA SANTA MARIA, sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°16-316 par une déclaration de conformité en date du 13 juillet 2016.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information conjointe sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

LA SANTA MARIA
118 Route d'Espagne
31 100 Toulouse
France

INVEST SECURITIES
73, boulevard Haussmann
75 008 Paris
France

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1.	Contexte	3
2.	Renseignements de caractère général concernant LA SANTA MARIA	3
2.1	Dénomination sociale	3
2.2	Forme juridique, nationalité, siège social	3
2.3	Registre du commerce et des sociétés	3
2.4	Durée	3
2.5	Objet social	3
2.6	Exercice social	4
3.	Renseignements de caractère général concernant le capital social de LA SANTA MARIA	4
3.1	Capital social	4
3.2	Forme des actions	4
3.3	Cession et transmission des actions	4
3.4	Instruments financiers non représentatifs du capital	4
3.5	Pacte d'actionnaires	4
3.6	Droits de vote	4
3.7	Répartition du capital et des droits de vote de LA SANTA MARIA	5
3.8	Autres titres donnant accès au capital	5
3.9	Dividendes	5
3.10	Nantissements, garanties, sûretés	5
4.	Administration et contrôle de LA SANTA MARIA	5
4.1	Présidence – Direction générale	5
4.2	Commissaires aux comptes	6
5.	Description des activités de LA SANTA MARIA	6
5.1	Principale activité	6
5.2	Faits exceptionnels et litiges	6
5.3	Faits marquants, évolution récente et perspectives d'avenir	7
5.3.1	Cession	7
5.3.2	Acquisition	7
6.	Patrimoine - Situation financière - Résultats	7
6.1	Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015	7
6.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015	9
6.3	Communiqués significatifs diffusés par la société LA SANTA MARIA relatifs à SAFTI GROUPE	10
6.3.1	Communiqué du 6 juin 2016	10
6.3.2	Extrait du Communiqué du 9 juin 2016	11
7.	Attestation de la personne responsable de l'information relative à LA SANTA MARIA	13

1. Contexte

Le concert d'actionnaires (le « **Concert** ») détenant au total 1.085.120 actions SAFTI GROUPE (la « **Société** » représentant 95,19% du capital et 1.983.616 droits de vote représentant 97,31% des droits de vote théoriques de la Société, LA SANTA MARIA a initié une Offre Publique de Retrait (l'« **Offre** ») sur la totalité des actions existantes de la Société non détenues par le Concert, soit à la date des présentes un maximum de 54.880 actions SAFTI GROUPE, au prix de 13 euros par action. L'Offre sera immédiatement suivie de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF (le « **Retrait Obligatoire** »).

2. Renseignements de caractère général concernant LA SANTA MARIA

2.1 Dénomination sociale

LA SANTA MARIA

2.2 Forme juridique, nationalité, siège social

LA SANTA MARIA est une Société par Actions Simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 118 Route d'Espagne, 31 100 Toulouse - France

2.3 Registre du commerce et des sociétés

LA SANTA MARIA est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 522 017 037.

2.4 Durée

LA SANTA MARIA a été immatriculée le 26 avril 2010.

La durée de la société LA SANTA MARIA est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 26 avril 2109, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

2.5 Objet social

LA SANTA MARIA a pour objet en France et dans tous pays :

- La prise par tous moyens, l'acquisition, la cession et la gestion de toutes participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés ou entreprises quelconque créées ou à créer en France et à l'étranger ;
- La fourniture de prestations de services dans tous les domaines, notamment en matière stratégique, administrative, juridique et financière, et le contrôle de ces sociétés et entreprises ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement ou favoriser la réalisation de l'objet social.

2.6 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3. Renseignements de caractère général concernant le capital social de LA SANTA MARIA

3.1 Capital social

Le capital social de LA SANTA MARIA s'élève à 5.058.496 euros. Il est divisé en 5.058.496 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées.

3.2 Forme des actions

Les actions sont nominatives. La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des associés titulaires sur des comptes tenus à cet effet par la Société dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi. A la demande de l'associé, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la Société.

3.3 Cession et transmission des actions

La propriété des actions résulte de leur inscription sur un compte individuel ouvert au nom du ou des titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Les actions sont librement cessibles et transmissibles. La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la Société, par une inscription en ordre chronologique sur un registre coté et paraphé.

3.4 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

3.5 Pacte d'actionnaires

Néant.

3.6 Droits de vote

A chaque action est attaché un droit de vote.

3.7 Répartition du capital et des droits de vote de LA SANTA MARIA

Le capital et les droits de vote de LA SANTA MARIA sont répartis de la manière suivante :

Actionnaires	En capital		En droits de vote*	
	Nombre	%	Nombre	%
Gabriel MARTIN PACHECO	2.682.171	53%	2.682.171	53%
Nina MARTIN PACHECO	758.775	15%	758.775	15%
Raphaël MARTIN PACHECO	758.775	15%	758.775	15%
Juliette MARTIN PACHECO	758.775	15%	758.775	15%
Sandra FRANCONNET	100.000	2%	100.000	2%
Total	5.058.496	100%	5.058.496	100%

3.8 Autres titres donnant accès au capital

A ce jour, aucun autre titre donnant accès au capital n'a été émis par LA SANTA MARIA.

3.9 Dividendes

Au titre de l'exercice 2011, LA SANTA MARIA a distribué des dividendes pour 98.056,88 € en mai 2012 et, au titre de l'exercice 2012, 134.958,75 € en mai 2013. Par ailleurs, LA SANTA MARIA n'a distribué aucun dividende au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

3.10 Nantissements, garanties, sûretés

Néant.

4. Administration et contrôle de LA SANTA MARIA

4.1 Présidence – Direction générale

LA SANTA MARIA est administrée et dirigée par un Président, personne physique ou morale choisie parmi les associés ou en dehors d'eux.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social, sous la réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués aux associés par la loi et les Statuts.

Le Président est nommé dans ses fonctions pour une durée indéterminée. Il peut être révoqué à tout moment par la collectivité des associés.

Monsieur Gabriel MARTIN PACHECO, de nationalité française né à Bordeaux (France) le 13 février 1975, agit en qualité de Président de LA SANTA MARIA.

Sur proposition du Président, les associés peuvent désigner une ou plusieurs personnes physiques ou morales, associés ou non, chargées d'assister le Président dans la direction générale de la Société. Le(s) Directeur(s) Général(aux) dispose(nt) des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des éventuelles limitations de leurs pouvoirs qui seraient décidées par les associés lors de leur nomination ou ultérieurement. Ces derniers sont nommés dans leurs fonctions pour une durée d'un exercice, renouvelable et sont révocables à tout moment par les associés.

A la date du présent document de présentation, Madame Sandra FANCONNET agit en qualité de Directrice Générale.

4.2 Commissaires aux comptes

Noms	Date de nomination	Durée du mandat
Commissaire aux comptes titulaire : Grant Thornton 100 rue Courcelles 75 017 Paris	1 ^{ère} nomination : 7 juin 2010 Dernier renouvellement : 29 avril 2016	6 exercices
Commissaire aux comptes suppléant : IGEC 3 rue Léon Jost 75 017 Paris	1 ^{ère} nomination : 7 juin 2010 Dernier renouvellement : 29 avril 2016	6 exercices

5. Description des activités de LA SANTA MARIA

5.1 Principale activité

La société LA SANTA MARIA est une holding animatrice, elle participe activement à la conduite de la politique de SAFTI Groupe et de SARL EG2.

5.2 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de LA SANTA MARIA, il n'existe aucun autre litige ou fait exceptionnel que ceux visés dans le présent document, susceptible d'avoir une incidence significative sur son activité ou son patrimoine.

5.3 Faits marquants, évolution récente et perspectives d'avenir

5.3.1 Cession

Néant.

5.3.2 Acquisition

Néant.

6. Patrimoine - Situation financière - Résultats

6.1 Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015

LA SANTA MARIA a, en application de ses statuts, clôturé son dernier exercice le 31 décembre 2015.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2015 ont été, comme chaque année, audités et certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes de la société et approuvés par décision des associés, en date du 29 avril 2016.

LA SANTA MARIA était en 2015 une société holding qui employait 3 salariés, ayant principalement pour activité la détention de participations et la fourniture de prestations de services et d'animation pour ses filiales. Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015, dont une présentation synthétique figure ci-dessous, n'appellent de ce fait que peu de commentaires, n'étant représentatifs que de l'activité de holding de la société.

L'actif immobilisé de LA SANTA MARIA s'élève à une valeur nette de 2.185.065 € et l'actif circulant à 2.374.681 €, dont 2.353.408 € de disponibilités et équivalent.

Les dettes de LA SANTA MARIA s'élèvent à 283.431 €, dont des dettes sur immobilisations et comptes rattachés pour 180.000 €, des dettes fiscales et sociales pour 66.471 € et des avances et acomptes reçus sur commandes en cours pour 30.283 euros.

Les capitaux propres de LA SANTA MARIA, après prise en compte du bénéfice de l'exercice, s'élèvent à 4.219.315 € pour un capital de 5.058.496 €. Les capitaux propres sont impactés par un report à nouveau négatif de (1.004.406) €.

Le résultat d'exploitation est en perte de (59.266) euros, compte tenu des charges de personnel de l'entreprise et des charges externes.

Le résultat financier est de 210.061 euros après avoir tenu compte des produits financiers de participation pour 3.888 €, des autres intérêts et produits assimilés pour 55.996 €, des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement pour 172.348 €. Par ailleurs, la SANTA MARIA a enregistré des intérêts et charges assimilées pour 10.476 € et des charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement pour 11.696 €.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 3.476 € principalement liées à des charges exceptionnelles sur opérations de gestion, La SANTA MARIA a réalisé un résultat net 147.318 €.

Les tableaux ci-dessous présentent des informations financières sélectionnées extraites du bilan et du compte de résultat de la société au 31 décembre 2015 :

<i>Au 31/12, en €</i>	31/12/2015
Production vendue de services	268 233
Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges	2 578
Total produits d'exploitation	270 811
Impôts, taxes et versements assimilés	5 142
Charges externes	71 640
Charges de personnel	253 295
Autres charges d'exploitation	1
Total charges d'exploitation	330 077
Résultat d'exploitation	(59 266)
Produits financiers	232 232
Charges financières	22 172
Résultat financier	210 061
Résultat courant avant impôts	150 794
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnels	3 476
Résultat exceptionnel	(3 476)
Résultat net	147 318

<i>Au 31/12, en €</i>	31/12/2015
Autres participations	1 147 081
Créances rattachées à des participations	580 953
Autres titres immobilisés	400 001
Autres immobilisations financières	30
Total actif immobilisé	2 128 065
Clients et comptes rattachés	12 685
Autres créances	8 588
Valeurs mobilières de placement	842 438
Disponibilités	1 510 970
Total actif circulant	2 374 681
Total Actif	4 502 746

<i>Au 31/12, en €</i>	31/12/2015
Capital social	5 058 496
Réserve légale	17 907

Report à nouveau	(1 004 406)
Résultat de l'exercice	147 318
Total capitaux propres	4 219 315
Emprunts et dettes financières divers	1 192
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 283
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 142
Dettes fiscales et sociales	66 471
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180 000
Autres dettes courantes	343
Total dettes diverses	251 956
Total dettes	283 431
Total Passif	4 502 746

6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société LA SANTA MARIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont

porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 20 avril 2016,
Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton »

6.3 Communiqués significatifs diffusés par la société LA SANTA MARIA relatifs à SAFTI GROUPE

6.3.1 Communiqué du 6 juin 2016

« *Recomposition de l'actionnariat de SAFTI GROUPE et dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire* »

Toulouse, le 6 juin 2016 – La Santa Maria, actionnaire de contrôle de Safti Groupe [FR0011233261 – ALSFT], a informé ce jour Safti Groupe qu'elle avait acquis hors marché deux blocs d'actions de Safti Groupe de respectivement 62.982 et 18.500 actions, et qu'elle avait signé un contrat de cession ferme et définitive pour 14.139 actions supplémentaires (devant se dénouer dans les meilleurs délais), soit un nombre total de 95.621 actions, au prix identique de 13 euros par action.

A l'issue de ces opérations d'acquisition, La Santa Maria détiendra individuellement 74% du capital et 73,61% des droits de vote de Safti Groupe.

Par ailleurs, La Santa Maria, Monsieur Marc Brimeux (tant directement que via Holding Pablou, qu'il contrôle), Madame Sandra Françonnet, Madame Céline Tabournel et Monsieur Antoine Bertier, actionnaires historiques, et pour ces personnes physiques, managers du groupe, ont conclu le 3 juin un pacte constitutif d'une action de concert.

Le concert détiendra ensemble, du fait des cessions susvisées, 95,19% du capital et 97,31% des droits de vote de Safti Groupe et souhaite engager une dynamique de simplification de la structure opérationnelle, du management et des coûts de Safti Groupe.

La Santa Maria a donc informé Safti Groupe de son intention de déposer un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant la totalité des actions de Safti Groupe non détenues par le concert au prix de 13 euros par action.

Safti Groupe a désigné Associés en Finance en qualité d'expert indépendant aux fins d'apprécier le caractère équitable du prix proposé conformément à la réglementation applicable, et notamment dans la perspective d'un retrait obligatoire. »

6.3.2 Extrait du Communiqué du 9 juin 2016

« PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

SAFTI GROUPE

INITIE PAR

LA SANTA MARIA

PRÉSENTÉ PAR

Invest *Securities*

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

PRIX DE L ' OFFRE :

13 euros par action

DURÉE DE L ' OFFRE :

10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément aux dispositions de son Règlement général



Le présent communiqué, relatif à l'offre publique de retrait dont le projet a fait l'objet d'un dépôt le 9 juin 2016 auprès de l'AMF, est établi et diffusé par LA SANTA MARIA en application des dispositions de l'article 231-16 du Règlement général de l'AMF.

Cette offre publique de retrait et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Le présent projet de note d'information est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de SAFTI www.safti.fr et peut être obtenu sans frais auprès de LA SANTA MARIA (118, route d'Espagne 31100 Toulouse) et d'Invest Securities (73, boulevard Haussmann 75008 Paris).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de LA SANTA MARIA

feront l'objet d'une note spécifique déposée auprès de l'AMF et mise à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de retrait selon les mêmes modalités. »

7. Attestation de la personne responsable de l'information relative à LA SANTA MARIA

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 13 juillet 2016 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07, relative aux offres publiques d'acquisition dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société LA SANTA MARIA et visant les actions de SAFTI GROUPE. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Gabriel MARTIN PACHECO

Président de LA SANTA MARIA